

Infos de l'agrochimie suisse en lien avec la session parlementaire

Novembre 2023

Le bouleversement du système alimentaire exige de l'innovation

Orienter nos systèmes alimentaires vers plus de résilience et de durabilité exige de grands efforts d'adaptation. Les experts reconnaissent l'urgente nécessité de réagir face au changement climatique et aux multiples crises d'approvisionnement. C'est ce qui explique que le 7 novembre écoulé, lors de la journée nationale de conférence-débat intitulée "Regard sur l'alimentation" (Brennpunkt Nahrung), la question centrale portait sur la manière dont la Suisse peut continuer de maintenir et renforcer les acquis d'une économie nationale ouverte et d'un système alimentaire productif et stable pour l'avenir. Une action résolue s'impose, entre autres pour supprimer les réglementations hostiles à l'innovation, pour augmenter la productivité de manière durable, pour favoriser une alimentation plus saine et pour éviter le gaspillage alimentaire.

L'agriculture de demain a besoin de produits phytosanitaires modernes

Le 11 octobre, le Conseil fédéral a ouvert la consultation sur l'enveloppe financière agricole quadriennale de plus de 13 milliards de francs. Les conditions-cadres de la politique agricole sont fixées jusqu'en 2030. La gestion détaillée se fera par des adaptations d'ordonnances, notamment de l'ordonnance sur les paiements directs. Dans le cadre des contributions au système de production, l'OFAG expérimente la réduction ou l'abandon des produits phytosanitaires pour différentes cultures. Les résultats de la première saison culturale sont disponibles et l'évaluation des rendements correspond bien aux modèles de calcul : renoncer aux produits phytosanitaires entraîne des pertes de rendement pour les oléagineux, les céréales et les pommes de terre.

Les producteurs peuvent compenser ces pertes en partie par des paiements directs. Ceux-ci ont toutefois les effets négatifs que voici sur l'ensemble du système : le potentiel de production indigène n'est pas entièrement exploité, la dépendance vis-à-vis de l'étranger augmente et l'industrie de transformation en aval ne tourne pas à pleine capacité. Il est clair que cela ne sert pas l'objectif du Conseil fédéral d'augmenter le taux d'auto-suffisance de la Suisse ni l'aspiration de la population à une alimentation produite localement.

Parallèlement, la protection des plantes souffre d'un véritable retard d'innovation dû aux nombreuses demandes d'autorisation en suspens, retard qui se traduit par une raréfaction des moyens et des lacunes dans le dispositif de protection des cultures. Le mandat constitutionnel de la préservation des bases de la production agricole et d'une production alimentaire respectueuse des ressources s'en trouve sérieusement fragilisé. Le nouveau Parlement élu à Berne doit donc se poser cette question : pour une agriculture innovante et tournée vers l'avenir, la politique agricole émet-elle les signaux adéquats?

Voir plus loin que le bout de la lorgnette: Reprise des décisions de l'UE pour une protection phytosanitaire moderne

La Suisse peut tirer profit du système d'autorisation de l'UE pour les produits phytosanitaires (PPh), adopter l'évaluation des risques de l'UE et l'adapter aux conditions de notre pays. C'est précisément ce que demande l'initiative parlementaire Bregy, qui propose de reprendre en Suisse les autorisations de l'UE pour les produits phytosanitaires, partant du constat que la Suisse s'aligne déjà sur l'UE pour les retraits de PPh, - mais pas pour les autorisations. Or, le retrait et l'autorisation des PPh sont le début et la fin d'un même processus. Une uniformisation s'impose donc, qui serait très bénéfique pour la branche comme pour l'ensemble de l'agriculture.

Il en va de même de l'évaluation des risques des produits phytosanitaires pour les eaux. L'UE choisit l'approche basée sur les données prouvées et fait une distinction entre substances pertinentes et substances

non pertinentes pour définir les valeurs seuils s'appliquant aux produits phytosanitaires et à leurs produits de dégradation. Dans la mise en œuvre de la loi sur la protection des eaux, notre pays devrait s'inspirer de l'UE, car en Suisse, la valeur seuil fixée à 0,1 microgramme pour les pesticides comme pour leurs produits de dégradation est inapplicable si elle ne s'accompagne pas d'une séparation claire entre métabolites pertinents et non pertinents.

Ouverture aux technologies nouvelles

Des conditions-cadres fiables et des prix équitables constituent le cadre de « l'agriculture intelligente » de demain dans toutes ses dimensions : hors-sol, verticale ou traditionnelle. Une combinaison de différents systèmes culturels, types de cultures et procédés répond aux divers besoins des consommateurs. L'essentiel est qu'un mode de production durable et respectueux des ressources s'avère rentable et trouve sa place sur le marché.

Des œillères idéologiques ne conviennent pas pour affronter les défis à venir. Une évaluation lucide des risques et des opportunités doit aboutir aux meilleurs résultats possible. L'ouverture aux nouvelles technologies et l'intensification écologique de l'agriculture sont indispensables, tout comme des relations commerciales internationales fiables.

Dossiers parlementaires

22.025 Pour l'avenir de notre nature et de notre paysage (Initiative biodiversité). Initiative populaire et contre-projet indirect
Au Conseil des Etats le 7 décembre 2023

Recommandation: rejeter le contre-projet indirect

Justification: Le groupe d'industrie Agrar reconnaît la valeur des efforts déployés jusqu'ici pour promouvoir la biodiversité et salue les progrès réalisés. Une évaluation propre et la poursuite de la voie empruntée sont judicieuses et l'initiative n'est pas nécessaire. Le groupe d'industrie soutient l'optimisation et la poursuite des mesures engagées par la Confédération et rejette l'initiative sur la biodiversité ainsi que le contre-projet indirect.

Le groupe d'industrie Agrar réunit des spécialistes du domaine de la protection des plantes travaillant pour les entreprises BASF, Bayer, Leu+Gygax, Omya, Stähler et Syngenta. Dans le domaine des produits phytosanitaires, il œuvre pour des solutions innovantes et respectueuses de l'environnement.